

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 5/2023

### DECISION DU PRESIDENT

#### **Signature de la proposition financière d'ICM SERVICES pour la maintenance OpenDemandes allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 82-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

**Considérant** que la maintenance et l'assistance des progiciels Logilibres OpenDemande est essentielle au bon fonctionnement de la Communauté des Communes Pont-Audemer Val de Risle.

**Le Président** décide de signer la proposition financière de la société ICM SERVICES, 7 rue de l'Industrie, Bat B, 31320 CASTANET TOLOSAN, d'un montant de 1415.38 € HT, soit 1698.46 € TTC annuel allant du 01/01/2023 au 31/12/2023. Le contrat maintenance est facturé annuellement. Le contrat sera renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026. La durée totale potentielle du marché étant alors de 4 ans et le montant total potentiel étant alors de 5661.52 € HT soit 6793.84 € TTC

Acte publié le 17.01.23

Fait à Pont-Audemer, le 12 janvier 2023

Le Président

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20230112-5-AU  
Date de télétransmission : 17/01/2023  
Date de réception préfecture : 17/01/2023

